PROJET D'ETABLISSEMENT



Modifié Septembre 2026

SOMMAIRE

Avant-propos

I. PROJET D'ACCUEIL

I.1 Présentation de la structure

I.2 Les différents types d'accueils proposés

I.3 La période de familiarisation

I4. L'accueil des enfants à besoins spécifiques

I.5 L'égalité et l'accueil de tous les enfants

I.6 L'équipe et les compétences mobilisées

II. PROJET EDUCATIF

II.1 L'enfant au centre de nos préoccupations

II.2 La place du jeu libre et des ateliers plus dirigés

II.3 L'aménagement de l'espace

II.4. Les différents temps de la journée

II.5 Outils de transmission

II.6 La place des familles

II.7 Hygiène santé et sécurité

III. PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

III.1 Projet social

III.2 Projet de développement durable

IV. PROJET D'EVALUATION DE LA QUALITE D'ACCUEIL

IV.1 Eléments évalués

IV.2 Outils d'évaluation et fréquence

IV.3 Identification des axes d'amélioration et mise en place d'action

Avant-propos :

Nous avons le plaisir de vous accueillir, au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant nommé «A Petits Pas ». C'est une structure qui a ouvert en 1972, elle avait au départ une capacité d'accueil de 20 enfants. Actuellement, elle peut accueillir jusqu'à 30 enfants simultanément. Cet accueil est dédié aux enfants du personnel de l'hôpital Léon Jean Grégory de Thuir pour 70% de sa capacité, mais également aux enfants de parents n'exerçant pas leur profession au sein de l'hôpital, cela de façon régulière, occasionnelle ou en urgence. **Depuis 2025, la Caisse d'Allocation Familiale à fait évoluer ce taux, à 90% au maximum.**

Le multi-accueil va permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en accueillant leurs enfants dans un environnement favorisant leur développement et leur épanouissement.

L'équipe éducative est pluri-professionnelle. Elle met un point d'honneur à ce que l'accueil de l'enfant soit individualisé au sein d'un collectif. Les professionnels proposent un accueil adapté, dynamique et diversifié pour répondre aux besoins de développement global de l'enfant. Des pratiques éducatives quotidiennes vont contribuer à l'éveil de l'enfant, à sa socialisation et à son autonomie.

Il est également important pour nous d'être en étroite collaboration avec les familles, ce qui va permettre une continuité pour l'enfant entre la structure d'accueil et le domicile familial. Dans le même sens, les professionnels sont dans une démarche d'accompagnement des parents et de leurs questionnements. Un travail d'écoute et l'instauration d'une relation de confiance permet d'amorcer un accompagnement à la parentalité de qualité.

Le projet d'accueil est l'expression d'une dynamique d'équipe, c'est un cadre référentiel pour les parents et les professionnels, la garantie de maintenir l'enfant au cœur du dispositif d'accueil, tant dans la réflexion que dans la pratique. Il se veut descriptif, il pose les conditions d'accueil d'un point de vue sociologique, éducatif et juridique. Il se compose du projet social et du projet pédagogique.

1. PROJET D'ACCUEIL

I.1 Présentation de la structure

Des locaux adaptés à l'accueil du jeune enfant.

Le multi-accueil « A Petits Pas » est situé au sein de l'enceinte du Centre Hospitalier. La Structure dispose de locaux aménagés et adapté aux besoins des jeunes enfants, en tenant compte de leur âge, de leur rythme de vie, de leur développement et de leur besoin d'exploration.

Afin de proposer un accueil au plus près des besoins de chacun, les enfants sont répartis en trois secteurs :

- Le secteur « Poussin » accueille les plus jeunes enfants. Il comprend une pièce de vise faisant office de salle repas, deux dortoirs, ainsi qu'une salle de change équipée d'un WC et d'en lavabo adaptés aux enfants.
- Le secteur « Lucioles », destiné aux enfants à partir d'environ 18 mois. Il se compose d'une pièce de vie faisant également office de salle repas, d'une salle de jeux qui est utilisé comme dortoir pour les temps de repos. Ainsi que d'une salle de change équipé de 4 WC, de deux lavabos adaptés aux enfants et d'une cabine de douche.
- Le secteur « Petits loups » accueille les enfants plus âgés, notamment ceux qui feront la rentrée scolaire au cour de l'année. Il comprend une pièce de vie faisant office de salle repas, une salle de jeux/dortoir ainsi qu'un espace de change équipé de deux WC et d'un lavabo à trois robinets adaptés aux enfants

Chaque secteur bénéficie également d'un espace extérieur dédié, permettant aux enfants de profiter quotidiennement de temps de jeux et d'exploration en plein air. Des structures de jeux adaptés aux besoins des enfants ont été installé récemment dans chaque extérieur. Une promenade dans la pinède attenante et un parcours sensoriel sont également proposés régulièrement aux enfants.

Ces aménagements permettent de soutenir le développement global de l'enfant, notamment leur équilibre, leur coordination, leur motricité et leur capacités sensorielles tout en favorisant leur autonomie, leur bien-être physique et émotionnel.

La structure dispose également d'espaces communs et professionnels nécessaires à son bon fonctionnement :

- Un SAS d'entrée
- Un patio
- Un bureau
- Une cuisine
- Un local lingerie
- Un local destiné au matériel d'hygiène des locaux
- Une biberonnerie
- Un vestiaire réservé au personnel, comprenant des sanitaires, une douche ainsi qu'une salle de pause.

L'ensemble des espaces est pensé pour garantir aux enfants un environnement chaleureux et adapté à leur développement, tout en permettant aux professionnels de disposer de conditions favorables à l'exercice de leurs missions et à la qualité de l'accueil proposé aux familles.

I.2 Les différents types d'accueil proposés

La structure peut accueillir 30 enfants par jour, âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle propose un accueil à temps plein ou à temps partiel, de manière régulière ou occasionnelle, selon les besoins des familles et les places disponibles. Les accueils peuvent être organisés selon un contrat défini à l'avance ou, pour certaines familles, en fonction d'un planning établi chaque mois, notamment afin de répondre aux contraintes professionnelles liées au travail hospitalier.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles et plus particulièrement du personnel hospitalier, plusieurs modalités d'accueil sont proposées : **l'accueil régulier**, qui répond à des besoins connus à l'avance et récurrents ; **l'accueil régulier hospitalier**, organisé selon un planning en roulement afin de s'adapter aux cycles et horaires de travail des professionnels de l'hôpital ; **l'accueil occasionnel**, qui répond à des besoins ponctuels, connus à l'avance ou non récurrents ; ainsi que **l'accueil d'urgence,**

destiné à répondre à des besoins imprévus présentant un caractère d'urgence, dans la limite des possibilités de la structure.

Depuis avril 2025, afin de mieux répondre aux contraintes horaires du personnel hospitalier, la structure propose une amplitude d'ouverture élargie de 6h15 à 21h45 pour les enfants bénéficiant d'un accueil hospitalier en roulement. Avant avril 2025, cette amplitude était de 6h30 à 21h30. Pour les enfants accueillis en journée, qu'ils soient issus du personnel hospitalier ou de familles extérieures, l'accueil est proposé de 8h00 à 18h30.

La structure est ouverte du lundi au vendredi, toute l'année, à l'exception des week-ends et des jours fériés. Cette organisation permet de proposer une offre d'accueil diversifiée et souple, adaptée aux différentes situations familiales et professionnelles, tout en garantissant à chaque enfant un accueil sécurisant et respectueux de son rythme et de ses besoins.

I.3 La période de familiarisation

L'entrée d'un enfant en crèche est un évènement pour lui, pour ses parents et pour la crèche : elle nécessite beaucoup d'attentions de la part de chacun. La crèche doit permettre l'individualisation de l'enfant, en prenant en compte les besoins, les ressentis mais aussi les inquiétudes de toute la famille.

Il s'agit d'une des premières séparations entre les parents et leur enfant, c'est aussi, peut-être la reprise du travail du parent après un congé parental. S'agissant de l'intégration de l'enfant dans un nouveau cadre de vie, une réflexion est mise en place autour de la démarche de « faire connaissance » entre l'enfant et les professionnels qui s'occupent de lui et ses parents.

Au cours de la période **de familiarisation**, le parent transmet à l'équipe tous les renseignements, même ceux qui paraissent anodins, sur son enfant, afin que l'équipe puisse l'accueillir en respectant au mieux son rythme propre et ses habitudes.

Ce temps de rencontre que nous appelons VAP (Visites d'Accueil Progressif) se déroule selon des étapes précises sur un laps de temps de quinze jours avant l'entrée effective de l'enfant dans la structure. Un premier temps « d'entretien » avec les parents, permet de vous présenter l'équipe et le

fonctionnement du secteur dans lequel votre enfant est accueilli. C'est aussi un temps d'échanges, où les professionnelles apprennent à connaître votre enfant, son rythme, ses besoins, ses habitudes…

- Nous Procédons dans un premier temps à une 1 heure d'entretien autour du rythme et des besoins de l'enfant entre l'équipe et les familles en présence de l'enfant
- Le 1er accueil dure environ 1h30 : les parents restent au début, puis quand l'enfant commence à prendre ses marques le parent peut s'absenter un petit temps.
- Le 2ème accueil dure 2 heures : l'enfant vit un moment dans le groupe sans ses parents.
- Le 3ème accueil de 3 heures permet à l'enfant de prendre un repas sur la structure.
- Le 4ème accueil dure 4 heures. L'enfant va pouvoir commencer à suivre les différents temps d'une journée dans la structure.

Ces étapes sont ajustées à chaque enfant en fonction de ses besoins.

Il est essentiel d'expliquer à l'enfant :

- La situation qu'il est en train de vivre.
- De verbaliser de façon claire le départ du parent qui accompagne l'enfant, et de ritualiser cette séparation dans les bras du professionnel qui l'accueille (câlin dans les bras, présence éventuelle du « doudou » …).
- Qu'un rapport de confiance s'établisse entre les parents et le personnel afin que l'enfant se sente sécurisé et puisse faire le lien entre ses lieux de vie.

I.4 L'accueil des enfants à besoins spécifiques

Le multi-accueil « A petits pas » accueille TOUS les enfants quelques soient leurs particularités.

Lors de l'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique, chaque personnel est informé et formé à l'accueil de cet enfant. L'équipe éducative est sensibilisée à ces accueils individualisés. Elle est attentive aux potentialités de chaque enfant et repère ses besoins. Les

propositions d'activités d'éveil sont donc adaptées au niveau de développement propre de l'enfant et à ses capacités globales.

Un PAI[1] est établi en collaboration avec la famille, le pédiatre de l'enfant et le référent santé de la structure. Cela permet ainsi la clarification et la cohérence des conduites à tenir pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Ce PAI est révisé chaque année sauf changement significatif durant l'année.

I.5 L'égalité et l'accueil de tous les enfants

Egalité entre les filles et les garçons

L'équipe est attentive à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons dans l'ensemble des situations du quotidien. Les enfants ont accès aux mêmes espaces, aux mêmes jeux, aux mêmes activités et aux mêmes possibilités d'exploration, sans distinction liée au genre.

Les professionnels veillent à lutter contre les stéréotypes et encouragent chaque enfant à développer librement ses compétences, ses centres d'intérêt et sa personnalité dans le respect de son individualité.

I.6 L'équipe et les compétences mobilisé

L'accueil des enfants est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés répondant aux exigences réglementaires en vigueur. Les compétences mobilisées au sein de la structure permettent d'assurer la sécurité, la santé, le bien-être, le développement et l'éveil des enfants accueillis.

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire permet des échanges riches et dynamiques pour une pratique professionnelle complémentaire et réfléchie.

L'équipe est composée de 13 professionnelles : 13 ETP

- Une Infirmière Puéricultrice, directrice de la structure 1ETP
- Une Éducatrice de Jeunes Enfants, adjointe à la directrice 1ETP

[1] Projet d'Accueil Individualisé

- 6 Auxiliaires de Puériculture 6ETP
- 3 CAP Petite Enfance 3 ETP
- 2 Agents de service hospitalier 2 ETP

Chaque professionnel contribue, dans le cadre de ses compétences, à l'accompagnement global de l'enfant et au soutien à la parentalité. Les effectifs sont organisés conformément à la réglementation applicable et adaptés aux besoins des enfants accueillis.

Des temps d'évaluation individuelle sont prévus régulièrement et des temps de réunion en équipe sont organisés tous les mois : organisation du quotidien, préparation des projets, formation continue, évaluation collective, échanges pédagogiques…

Une fois par trimestre, une séance d'analyse de pratiques professionnelles est proposée à l'ensemble des professionnels de la crèche. Ces temps d'échange, supervisés et animés par une psychologue, offrent à l'équipe un espace de parole, de réflexion et de prise de recul sur les situations rencontrées au quotidien dans leur pratique professionnelles. L'analyse de pratique est un véritable outil de professionnalisation des équipes.

2. PROJET EDUCATIF

II.1 L'enfant au centre de nos préoccupation

a) La sécurité affective de l'enfant

La notion de sécurité affective est basée sur la théorie de l'attachement, elle a été développée par de nombreux auteurs au siècle dernier (John Bowlby, René Spitz,…). Elle se construit dès la petite enfance à travers les liens que l'enfant tisse avec les adultes qui s'occupent de lui. La sécurité affective comporte une importance primordiale pour le développement harmonieux de l'enfant et l'accession à l'autonomie. Une sécurité affective de qualité permet à l'enfant de construire son estime de soi, la régulation de ses émotions, les compétences relationnelles et l'appétence à explorer.

C'est pourquoi, nous pensons un accompagnement au quotidien permettant à l'enfant de créer des liens avec l'adulte qui l'accompagne. L'équipe pense l'espace et son positionnement en fonction de l'état affectif et psychique de chaque enfant. Leurs observations et les échanges avec les familles sont indispensables pour un accompagnement adapté à chaque enfant.

De plus, nous pensons que l'objet transitionnel permet à l'enfant une certaine sécurité psychique. Comme l'explique le pédiatre, psychiatre et psychanalyste D.W. Winicott dans ses recherches, l'objet transitionnel (plus communément appelé doudou) a pour fonction essentielle de « *défendre l'enfant contre l'angoisse* », plus particulièrement l'angoisse de la séparation avec sa figure d'attachement. L'objet transitionnel va alors rassurer l'enfant, le réconforter, et lui permettre au fur et à mesure du temps de se séparer de ses parents de manière plus sécure.

En ce sens, nous attachons une considération particulière à cet objet, de manière différente en fonction du développement des enfants et en concertation avec les désirs des parents. Pour les plus jeunes nous demandons aux parents (en plus du « doudou peluche » généralement) un tee-shirt ou autre vêtement du parent, si besoin. Cela permet à l'enfant, de gérer ses angoisses, d'être plus sécurisé psychiquement et affectivement lors des premiers temps de séparation, sur une durée aléatoire en fonction de ses besoins.

Lorsque l'enfant est un peu plus grand, le « doudou » va aussi lui permettre de faire du lien entre son lieu de vie familial et le lieu d'accueil. En effet, ses repères ne sont pas les mêmes, ses parents sont absents, l'enfant va peut-être avoir besoin d'être plus rassuré que dans ses temps de vie à la maison. En ce sens, nous restons à disposition des parents pour échanger sur les pratiques concernant l'objet transitionnel de l'enfant mais gardons à l'esprit que ses besoins peuvent différer en fonction de son lieu de vie, de son rythme, de son humeur, de son état de fatigue, etc… Afin de préserver l'hygiène de cet objet transitionnel, un entretien de celui-ci est demandé aux familles tous les vendredis.

b) La verbalisation de l'adulte

Françoise Dolto nous a appris à écouter et à parler aux enfants. Elle a véritablement révolutionné le regard que les adultes portent sur l'enfant. En effet, elle a apporté aux professionnels de la petite enfance, le fait d'écouter vraiment les enfants, mais aussi l'importance de leur verbaliser tous nos faits et gestes à leur égard. Parler à l'enfant, c'est le considérer, c'est l'inscrire en tant qu'individu dans un espace-temps. Ainsi, en tant que professionnels, nous offrons à l'enfant notre présence physique, psychique et notre respect en mettant des mots sur ce que nous faisons et sur ce que l'enfant ressent lorsque nous nous occupons de lui.

c) La motricité libre :

L'aménagement de l'espace est pensé de façon à ce que l'exploration de l'enfant soit libre, qu'il soit libre de ses mouvements. La motricité libre permet à l'enfant de découvrir son corps et ses capacités à son propre rythme. Elle favorise sa confiance en lui, son autonomie et un développement harmonieux.

La motricité libre est un concept développé par Emmi Pikler, elle repose sur le principe fondamental selon lequel l'enfant acquiert ses compétences motrices par elle-même.

En extérieur, elle permet à l'enfant d'explorer librement ses capacités motrices en interaction avec la nature. En ce sens, nous favorisons les temps de jeu en extérieur.

d) Les émotions de l'enfant

Avant l'apparition du langage, l'enfant est pris dans le tourbillon de ses émotions. L'adulte l'accompagne alors au quotidien, dans l'accueil de ses émotions débordantes en posant des mots sur ce qu'il vit. Si besoin, l'équipe posera des mots sur les interdits, comme le fait de faire mal aux autres

ou de casser des objets. Nous utilisons dans la mesure du possible, des phrases affirmatives car l'enfant n'est pas en mesure de comprendre les phrases négatives.

Un enfant de moins de trois ans qui tape, mord, pince, jette des objets a un comportement tout à fait normal, cela fait partie de son développement, avec plus ou moins d'intensité selon la personnalité et l'état émotionnel de l'enfant. Selon Catherine Gueguen, la partie du cerveau qui contrôle nos impulsions, nos émotions, le cortex préfrontal, et les circuits neuronaux reliant de cortex pré frontal au cerveau archaïque (émotionnel) ne commencent à maturer qu'à partir de 5 ans. Nous, adultes, sommes là pour lui apprendre à gérer ses émotions débordantes en posant des interdits et des règles avec autorité bienveillante.

e) Eveil artistique et culturel

La structure veille à favoriser l'éveil artistique et culturel des enfants dès leur plus jeune âge. Les propositions éducatives permettent aux enfants de découvrir différentes formes d'expression artistique : musique, comptines, chant, lecture, kamishibaï, marionnettes, activités plastiques, spectacles et découvertes culturelles adaptées à leur âge.

Ces expériences participent au développement de l'imaginaire, de la créativité, du langage, de la sensibilité et du plaisir de découvrir.

II.2 La place du jeu libre et des ateliers plus dirigés

L'équipe propose des activités variées et stimulantes qui permettent à l'enfant un développement harmonieux, l'exploration et l'utilisation de son potentiel moteur, affectif, sensoriel et intellectuel.

Ces activités sont établies en réponse aux besoins des enfants, à leurs désirs et à leurs capacités en fonction de leur âge. Elles permettent la découverte, l'éveil et l'expérimentation tout en étant source de jeux et de plaisir pour l'enfant.

On retrouve parmi les différents types de jeux et d'activités :

Le jeu libre : jouer librement permet à l'enfant d'améliorer sa confiance en lui, son autonomie et sa pensée créative. Les espaces de vie sont dédiés au jeu libre : les animaux, les jeux d'éveil, le coin cuisine,

la dinette, les poupées, les voitures, les outils... La mise en place de ces « coins » permet à l'enfant de se développer par l'imitation.

Durant ces temps de jeu libre, les professionnels sont présents de manière bienveillante et discrète. L'adulte se positionne en adulte « phare » comme l'explique Anne-Marie fontaine, les enfants jouent dans la zone éclairée par la présence d'adulte. Ils peuvent accompagner l'enfant si celui-ci le sollicite, et poser le cadre lorsque cela est nécessaire. De forts liens sociaux peuvent se développer durant ces temps. Le jeu libre permet aussi aux enfants, de rejouer des scènes vécues, afin de se décharger de certaines émotions qui n'ont pu être extériorisées, pour comprendre une situation, ou encore intégrer des apprentissages par l'expérience.

La psychomotricité : maîtrise du tonus, maîtrise des fonctions locomotrices et de l'autonomie, activités d'équilibre (parcours d'obstacles), activités spatio-motrices (cerceaux, rondes, etc.). Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites. C'est aussi de comprendre et respecter des consignes simples : suivre un chemin, se déplacer d'un point à un autre, se familiariser avec certaines notions comme intérieur, extérieur, devant, derrière, dessus, dessous…

Des parcours de motricité sont proposés régulièrement aux enfants des trois secteurs, de plus, les groupes des lucioles et des petits loups(moyens et grands) possèdent un créneau hebdomadaire accompagné par un éducateur d'activité physique adapté, pour se rendre au gymnase du centre hospitalier. La possibilité de sortir de la crèche, d'évoluer dans un environnement différent et disposer d'un matériel particulier, permet aux enfants de nouvelles expériences et acquisitions.

Les activités de logique: elles nécessitent un enchaînement des gestes dans un but précis. Il s'agit d'associer sa pensée et ses réalisations manuelles, de développer la mémoire et la pensée logique. Par exemple : puzzles, dominos, loto, jeux de constructions, de tris, etc.

Les activités manuelles : la peinture, le collage, les gommettes, par exemple ont pour but la prise de conscience de l'espace en rapport avec la trace laissée. C'est aussi l'occasion d'acquérir la souplesse du poignet, de la main, des doigts et la coordination de l'œil avec la main : la motricité fine. Les enfants développent leur pensée logique, ils repèrent les couleurs, les formes et les tailles. Ces activités

favorisent la créativité et l'expression sous toutes ses formes ainsi que la notion de plaisir est expérimentée.

Les activités sensorielles : elles mettent en jeu les possibilités sensorielles de l'enfant. Ses sensations vont construire son domaine affectif et l'aider à mieux percevoir puis comprendre par expérience, le monde qui l'entoure. Toucher différentes matières, sentir (boîtes à odeurs), voir (images, livres, diapo), goûter, écouter (reconnaître des sons). De manière générale, toutes les activités ou situations que va vivre l'enfant dans sa journée à la crèche vont lui permettre de mettre en jeu et développer ses capacités sensorielles.

Activité ou proposition d'exploration de jeu avec différents objectifs, en fonction des besoins observés . Les jeux de manipulation entrent à la fois dans les activités manuelles et sensorielles : modelage, pâte à sel, pâte à modeler permettent une sensibilité du toucher et des ressentis de la matière : sable, farine, graines, etc. Les jeux d'eau ou de transvasement amènent une notion de volume, de contenant/contenu (dedans, dehors) …

Les activités annuelles :

- Les groupes des petits loups et des lucioles vont tour à tour au gymnase (juste à côté à pied). Cette activité est encadrée par les professionnelles de la crèche et une éducatrice sportive de l'hôpital une fois par semaine le lundi matin.
- Une activité marionnette est aussi proposée par deux professionnelles de la crèche pour tous les enfants lors des événements festifs.
- Un atelier Kamishibaï est proposé
- Une bénévole (association Lire et Faire lire) vient faire découvrir les livres et la lecture aux enfants une fois par semaine.
- Un atelier potager, une activité liée à la nature est mise en place.
- Nous organisons aussi des fêtes qui rythment l'année halloween, noël, carnaval, pâques, fête de fin d'année…

- Un atelier détente, l'enfant est accueilli dans un espace aménagé type snoezelen, une proposition de massage est effectuée par deux professionnelles formées dans ce domaine.
- Une journée sans jouet effectuée une fois par trimestre. Afin de faire participer les familles, elles peuvent déposer leurs objets du quotidien dans un contenant prévu à cet effet nommé Glouglou".

L'espace extérieur : L'espace extérieur est composé d'un sol en résine colorée (pour les Lucioles et les poussins), que l'on retrouve dans certaines aires de jeux et/ou d'une partie jardin avec de la pelouse. Les enfants ont à disposition des jouets modulables, une cabane, des voiturettes, des vélos, des ballons, des outils de jardinage, etc...

De plus, les enfants ont la possibilité de se promener dans la pinède attenante aux locaux de la crèche. Cet environnement est une source de découvertes et d'expériences sensorielles très enrichissantes pour les enfants.

Des plantations (fraises, radis, plantes aromatiques…) permettent aux enfants de découvrir le monde végétal, le plaisir de jardiner, et suivre l'évolution de leur investissement. Le projet potager mené par l'équipe éducative va permettre aux enfants de découvrir et de faire de nouvelles expériences du monde naturel qui les entoure. Ils vont pouvoir vivre des expériences sensorielles différentes de celles du quotidien, et s'initier à la notion de « prendre soin ».

A l'extérieur, la création d'un sentier sensoriel pédagogique en 2025 permet aux enfants d'explorer de façon ludique et de développer les sensations liées à la nature.

Dans un souci de proposer un accueil de qualité, nous avons souhaité réaliser avec la Caisse d'Allocation Familiale et l'association "Label Vie", la structure s'inscrit dans une démarche de labellisation "écolo-crèche". En continuité de notre projet d'engagement collectif "Faire entrer la nature au sein de la crèche" réalisé en 2024/2025.

II.3 L'aménagement de l'espace

Les espaces d'accueil sont pensés en lien avec l'enfant.

Pour un environnement sécurisé, le portail d'entrée et la porte d'entrée sont équipés d'un système de sécurité avec un visiophone. Le sas d'entrée permet aux parents de laisser le matériel de puériculture lourd ou encombrant. Le bureau se trouve directement à gauche à l'entrée et permet de voir toute personne souhaitant entrer dans la structure.

Les trois secteurs sont répartis autour du patio. A l'entrée de chacun d'eux, sont disposés des porte-manteaux permettant aux familles de déposer les affaires des enfants (vestes, sacs et chaussures). Ces porte-manteaux sont à hauteur des enfants, leur laissant la possibilité d'une certaine autonomie pour récupérer et ranger les doudous et/ou sucettes et de récupérer ou ranger leurs vestes lors des sorties extérieures.

Chaque secteur dispose d'une salle d'éveil chaleureuse, offrant aux enfants la possibilité d'activités spontanées (jeu libre) et adaptées à leurs besoins physiologiques en fonction de leur développement et de leur âge (jeux d'identification, d'imitation, coin calme, jouet en libre accès, tables et chaises …) et d'un espace extérieur adapté. Tous les secteurs sont climatisés.

Le secteur des Poussins possède :

- Une grande pièce de vie lumineuse permettant l'éveil de l'enfant et les repas.
- Les espaces peuvent être délimités lorsque cela est nécessaire (coin bébé avec tapis, coin activités, coin repas).
- Des miroirs sont à hauteur des enfants
- Une barre d'appuie
- Deux dortoirs. Un pour les plus petits disposant de lits à barreaux, un pour les plus grands avec des couchettes basses.

- Une salle de change avec un plan de change double, un WC et un lavabo pour enfants, leur permettant d'évoluer à leur rythme et de devenir de plus en plus autonomes. Une armoire permet aux parents et aux professionnels de ranger les affaires personnelles des enfants.
- Un espace extérieur.

Le secteur des Lucioles possède :

- Une salle d'accueil mais également une salle repas ou les tables sont de différentes tailles pour répondre au mieux aux besoins des enfants (taille, autonomie, etc)
- Une salle multifonction, qui sert de salle de jeux, de motricité, d'activité, de spectacle, mais aussi de dortoir (équipé de lits bas, empilables qui permettent de modifier la fonction de la salle). Cette salle est aménagée en fonction des besoins et des temps de la journée.
- Une salle d'eau comprenant une douche, un plan de change double, 4 WC et 2 lavabos pour enfants.
- Un espace extérieur

Le secteur des Petits Loups possède :

- Une salle de vie, qui devient un coin repas (midi et goûter).
- Une salle multifonction, qui sert de salle de jeux, de motricité, d'activité, de spectacle, mais aussi de dortoir (équipé de lits bas, empilables qui permettent de modifier la fonction de la salle). Cette salle est aménagée en fonction des besoins et des temps de la journée.
- Une salle comprenant deux WC, un lavabo enfant avec trois robinets et un plan de change mural.
- Entre ces deux pièces, il y a un sas, avec du mobilier de rangement.

II.4 Les différents temps de la journée

a) L'accueil du matin :

L'accueil du matin, moment où parents et enfants se séparent pour la journée, doit se passer en douceur. En effet, la séparation peut être un moment difficile à vivre pour l'enfant et pour son parent.

L'enfant doit non seulement se séparer de ses parents, mais aussi passer du milieu familial à une vie en collectivité.

L'accueil du matin se fait dans le secteur des poussins jusqu'à 8h30, ensuite les enfants du groupe des lucioles et des petits loups rejoignent leur secteur. Ce temps va permettre à l'équipe d'aider et d'accompagner l'enfant et ses parents dans ce moment particulier : il est nécessaire de prendre le temps de se dire bonjour, d'avoir un échange sur ce qu'il s'est passé depuis la veille (le réveil, le petit-déjeuner etc…), de se dire au revoir, de se donner rendez-vous pour plus tard.

Pour les parents aussi ce moment peut être difficile à vivre, l'équipe peut être un soutien en verbalisant ou répondant aux questions, doutes, voire angoisses des parents.

Cependant pour que la séparation se passe le mieux possible il ne faut ni la faire durer trop longtemps, ni que le parent laisse l'enfant sans lui signifier qu'il part et qu'il va revenir.

Toute l'équipe s'appuie particulièrement sur la verbalisation (des situations) mais aussi des émotions. Nous pensons que reconnaître les émotions de l'enfant, va lui permettre de les exprimer. Ainsi, pleurer, être triste ou en colère, est une réaction possible face à la séparation ou les retrouvailles d'avec ses parents, et l'enfant est conscient que nous sommes à l'écoute de ses besoins pour l'accompagner dans ce moment qui peut être difficile. Dans le même sens, un projet sur l'année autour des émotions va continuer à accompagner les enfants dans toutes sortes de situations de la journée. Ce projet va lui permettre de reconnaître, s'approprier, exprimer et apprendre à gérer de manière adaptée ses émotions. Ainsi l'enfant va pouvoir découvrir et développer les notions d'empathie, et de socialisation mais aussi de communication et d'estime de soi en étant reconnu comme une personne à part entière.

La confiance établie entre les parents et les professionnels va permettre à l'enfant de se sentir en sécurité et lui

Toute l'équipe s'accorde au sein de la structure pour permettre à l'enfant d'avoir accès à la demande à son « doudou », l'incluant dans les rituels où celui-ci est nécessaire, tout en mettant en place des règles d'hygiène et de sécurité. Ainsi durant les temps de repas, de jeux extérieurs, d'activités

dirigées etc…les enfants sont invités à poser leur doudou dans les différents lieux de la structure pensés à cet effet (meubles à cases individuelles avec photographie de l'enfant pour que les enfants se repèrent). Le but étant que dans un temps indéfini, l'enfant se sente suffisamment sécurisé et mature pour se détacher de ce premier objet transitionnel.

b) Les rituels :

Les rituels sont très importants pour les jeunes enfants, ils apportent avant tout un sentiment de sécurité. Le rituel permet d'apporter des repères à l'enfant lors des moments de transitions, mais aussi de poser des repères temporels dans la journée. Ainsi grâce aux rituels, les enfants savent par avance ce qu'il va se passer ensuite et sont préparés à passer à une autre étape de la journée.

De plus, dans les structures collectives, les rituels permettent aussi de resserrer les liens sociaux en passant un moment agréable avec le groupe. Cela va aussi lui donner un sentiment d'appartenance au groupe et provoquer un sentiment de fierté favorisant son estime personnelle.

En fonction du type de rituels, ces temps dans la journée peuvent être source de défoulement accompagné, de retour au calme, de développement du vocabulaire, de la mémoire, de la concentration etc…

Au sein de la crèche, il existe différents rituels :

- Le temps des chansons du matin est un temps où les enfants se réunissent dans chaque secteur. C'est un moment de partage qui permet de se rendre compte de se dire bonjour,en évoquant les prénoms des enfants… Chaque enfant participe à sa manière, en chantant, en faisant les gestes des chansons, en écoutant ou en demandant une chanson particulière…
- Certains rituels sont liés à l'autonomie et l'hygiène permettant à la fois de poser un repère temporel (se brosser les dents, essuyer sa bouche et ses mains, mettre le gant et le bavoir dans le bac approprié, se laver les mains, se relever les manches, mettre et enlever leurs vestes…) et permettent aux enfants d'être de plus en plus autonome dans leur vie quotidienne…

- Les rituels liés au temps de repos sont très importants. Ce sont eux qui vont poser une forme de sécurité indispensable à l'endormissement des enfants. Plus les enfants se sentiront en sécurité, plus ils auront de facilités à se laisser glisser vers un endormissement rapide et un sommeil de qualité. A la crèche il s'agit souvent de se déshabiller, d'aller dans son lit et de prendre son doudou…
- D'autres rituels, en rapport avec les activités (mettre un « tablier », s'assoir à tel endroit pour patienter, ranger les jouets ou les activités, etc…) permettent aux enfants d'intégrer des règles de manière ludique, de les associer à certaines activités et de repérer les différentes étapes des temps d'activité. Cela leur permet aussi de s'intégrer dans un groupe, d'interagir avec ses pairs tout en existant individuellement.

c) Les repas :

Les repas sont des temps de partage, de convivialité, de socialisation, de découverte, de plaisir, d'apprentissage et de détente.

Ils permettent de favoriser :

- La communication, la prise de parole ; le développement du langage
- Les règles d'hygiène : se laver les mains, s'essuyer la bouche… ;
- La découverte des saveurs, du goût, des couleurs, des textures…
- Initier les enfants à l'équilibre alimentaire et la découverte des familles d'aliments.
- L'autonomie : manger tout seul en regardant faire les plus grands, débarrasser son assiette, ses couverts, son verre…
- Les règles de politesse : dire merci, s'il vous plaît, rester assis, attendre son tour… ;

Le moment du repas doit être un temps calme et convivial. Les repas se prennent à une heure fixe pour les plus grands (entre 11h15 et 11h45), quant aux plus petits, l'heure du repas peut changer en fonction de leur rythme de sommeil. Les rythmes individuels sont respectés, les heures sont des repères mais ne sont pas figées.

Les repas proviennent de la cuisine du centre hospitalier. Les menus sont élaborés par une équipe de diététiciens et la puéricultrice de la structure.

Pour les plus petits qui boivent des biberons, le lait infantile est lui, à fournir par les parents. Les boites de lait doivent être amenées fermée et gardées trois semaines. Elles seront ouvertes par les professionnelles et la date d'ouverture sera notée. Les échanges avec l'équipe vous permettront de prévoir à l'avance les renouvellements des boîtes.

Lorsque le moment de la diversification alimentaire arrive, l'équipe suit un protocole de sécurité par rapport à l'introduction des aliments et accompagne les parents. Ce moment de transition est souvent source de questionnements et d'inquiétudes pour les parents, n'hésitez pas à vous rapprocher de la direction et de l'équipe pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller sur des questions pratiques et vous rassurer. Une feuille de suivi est réalisée pour chaque enfant, elle permet de recenser les aliments introduits, et l'évolution des quantités des repas de vos enfants. En ce sens et afin d'éviter tout risque d'allergie, un aliment ne sera proposé à la crèche qu'après au minimum 6 essais de cet aliment à la maison. De même nous commençons la prise de purée à la crèche à partir du moment où l'enfant mange au moins 60g de purée de légume.

d) Le change et l'accompagnement aux toilettes :

Le change est une occasion d'échanges privilégiés entre l'adulte et l'enfant, de prise de conscience du corps pour l'enfant, mais aussi un moment de tendresse.

Les enfants qui commencent à aller aux toilettes, ou qui y vont depuis peu, ont besoin d'être encore accompagnés. Pour un enfant, ce changement dans le fonctionnement physique constitue une nouveauté et une progression. Là aussi, le rôle des professionnels est d'être à l'écoute de la demande, du désir de chaque enfant et de conseiller la famille si besoin et même si un enfant porte des couches mais semble prêt à commencer à aller aux toilettes, cela lui est proposé à chaque changement de couche.

L'acquisition de la propreté pour un enfant demande une concertation entre l'équipe et la famille afin de mettre en place une réflexion commune et des actes cohérents pour l'enfant. Cette acquisition est

propre à chaque enfant et demande de prendre en compte de nombreux paramètres (maturation du système nerveux pour le contrôle des sphincters, envies de l'enfant, adéquation entre cette étape importante et la situation familiale, etc…). L'équipe du multi-accueil « A petit pas » reste à l'écoute des parents, tout en prenant en compte le développement de l'enfant. Pour son bien-être et éviter les blocages, l'enfant ne doit pas être forcé dans cet apprentissage mais bien accompagné.

e) Les activités :

Les activités sont proposées aux enfants, dirigées ou semi-dirigées. Les enfants n'ont aucune obligation d'y participer.

Ces temps d'activités sont proposés à des petits groupes d'enfants, en intérieur comme en extérieur, tous les jours à heures régulières (en particulier vers 10h le matin et en fonction de chaque groupe l'après-midi).

Chaque année un thème est choisi par l'équipe. Cela permettra de développer plusieurs projets d'activités autour d'un thème, qui servira de fil conducteur. Dans tous les cas, les activités proposées restent adaptées aux âges et niveaux de développement des enfants, et n'ont aucun caractère obligatoire.

f) Le temps de repos :

Ces temps sont proposés selon le rythme des enfants en une ou plusieurs fois. Il est primordial d'être à l'écoute du rythme de sommeil de chaque enfant.

Ce rythme se modifie au fil des mois quand il s'agit des bébés. Quant aux plus grands, ils dorment généralement après le repas de midi. La particularité du multi-accueil en horaire hospitalier nécessite de penser les accueils qui démarrent tôt le matin ou se terminent tard le soir. Les enfants sont donc couchés le matin lorsque c'est nécessaire et le soir en fonction de leur rythme, de leurs besoins. Ces temps sont des moments particuliers car le groupe d'enfant est très restreint, ce qui permet une relation

plus privilégiée avec les professionnelles présentes et permet aussi une plus grande sécurité affective dans ces temps particuliers.

L'enfant doit se sentir en sécurité pour « atteindre » le sommeil. Aussi, les habitudes sont respectées (façon de dormir, doudous, rituels, etc.).

Chaque enfant à son propre lit et son emplacement est pensé en fonction de ses besoins d'endormissement.

L'équipe prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire, reste près de lui le temps qu'il s'endorme. Elle reste à proximité des enfants pour parer à toute anxiété mais aussi parfois éviter le chahut des plus grands. Elle se doit d'être à l'écoute des difficultés rencontrées par les parents à ce sujet et peut travailler avec eux, s'ils le souhaitent.

Il existe parfois un décalage entre les temps de siestes que peuvent faire les enfants dans le milieu familial et à la crèche. En effet, les temps de sommeil demandent une sécurité affective et des repères physiques et sensoriels très importants lorsque l'enfant se trouve en collectivité, milieu différent de son environnement familial. En ce sens, la communication parents/ professionnels est ici très importante afin de prendre en compte tous les événements, détails, changements, dans la vie de l'enfant qui nous permettraient de l'accompagner de manière adaptée.

Dans le respect du rythme de chaque enfant, nous avons à cœur de ne pas réveiller un enfant qui dort. En effet, généralement, un enfant qui dort en a besoin. Pour respecter son rythme et répondre à ses besoins, nous demandons aux parents de patienter lorsque leur enfant n'est pas encore réveillé quand ils viennent le récupérer. Cependant, nous comprenons certains impératifs tels que les rendez-vous médicaux, et pouvons réfléchir ensemble si les temps de siestes (dépassant 2h30) ont un impact sur le rythme de vie des enfants (décalage de l'heure du coucher/endormissement et du temps de sommeil la nuit). Ces exceptions seront étudiées au cas par cas par la direction et des solutions pourront être discutées avec les familles pour répondre au mieux aux besoins des enfants.

g) Les collations :

Le goûter est fourni par la structure et il se compose d'un laitage, d'une céréale et d'un fruit. Il est proposé à 15h15 pour les plus grands et en fonction de l'heure de repas du midi et de leur sieste pour les plus petits.

Pour les bébés, le lait maternisé est fourni par la famille, jusqu'à ce que l'enfant soit en âge de prendre le goûter fourni par la crèche.

Ces temps de collations sont essentiels pour ponctuer la journée, reprendre des forces, ce sont aussi des temps festifs où l'on fête les temps forts de l'année tels que la chandeleur, la galette des rois, noël , carnaval et les anniversaires.

h) L'accueil du soir :

Quelle que soit l'heure du départ de l'enfant, aura lieu l'indispensable rencontre entre le personnel et les parents, afin que l'enfant puisse faire le lien entre la crèche et la maison. Cela permet une continuité dans sa journée.

Le personnel raconte les temps forts de la journée de l'enfant (repas, sieste, activités…) et tout événement particulier (nouvelle acquisition, anecdote…).

Ce temps est un moment privilégié dans l'échange et la relation aux familles

II.5 Outils de transmission

L'équipe utilise un cahier spécialement pensé afin d'assurer les transmissions et assurer un lien maison-crèche de qualité.

Les transmissions faites par les parents le matin (nuit, réveil, petit déjeuner, selle, etc…) y sont notées. Pendant la journée, les informations individuelles concernant les changes, les repas, le sommeil, les activités, et les observations sont de même inscrites sur ce cahier, afin d'avoir une vision globale, mais individuelle et détaillée de la journée de chaque enfant. Dans chaque secteur le cahier est différent pour

répondre au mieux aux rythmes des enfants et ainsi collecter les informations importantes de la journée.

Si des informations particulières concernant les enfants sont importantes pour le suivi, elles sont ensuite transférées dans le cahier du secteur (notamment chez les bébés) afin de suivre l'évolution du développement, des comportements et habitudes de chaque enfant.

. Pour les bébés, une fiche de rythme est à compléter conjointement ; à la crèche et à la maison, pour un suivi plus précis du rythme de chaque nourrisson, permettant de répondre au mieux à ses besoins et avoir plus rapidement un aperçu d'évolution ou de changement de son rythme de vie.

Les informations de la journée concernant l'enfant sont données aux parents lors de la transmission du soir.

Le pointage des heures d'accueil des enfants se fait grâce à la badgeuse située à l'entrée de la structure. A chaque arrivée et départ, il est nécessaire de valider le nom de votre enfant, cela permet de comptabiliser les heures d'accueils de l'enfant.

II.6 La place des familles

La participation permet aux familles de se sentir partie prenante du projet, de sa pérennité, de la vie de la crèche et assure une bonne coopération entre parents et professionnels. Malgré une volonté de prendre en compte au maximum les volontés et habitudes des familles, les possibilités de la collectivité ne permettent pas de répondre à tous les désirs éducatifs des parents. Cette implication et coopération est également importante pour l'enfant qui sent ses parents présents au sein de la crèche, l'aidant à être en confiance dans ce nouvel environnement.

Les parents assurent quotidiennement le lien entre la maison et la crèche. Il est important qu'ils tiennent informés les professionnels des évènements, changements intervenus à la maison. En effet, ceux-ci peuvent avoir des incidences sur le comportement de l'enfant et donc nécessitent d'adapter son accompagnement. Même des anecdotes, changements, évènements qui vous paraissent anodins peuvent avoir une influence particulière sur le comportement de l'enfant. De même, nous demandons

aux familles d'être attentifs aux besoins de leurs enfants en termes de vêtements, ou de matériel qui sont à renouveler en fonction des saisons et de l'évolution des enfants.

Nous souhaitons que les parents échangent régulièrement avec l'équipe de direction afin de nous informer de tout changement dans la vie de leur enfant, mais également de toute évolution de leur situation administrative.

Le bureau de direction est un lieu d'accueil et d'écoute. La directrice et son adjointe sont disponibles pour répondre aux questions administratives, éducatives et médicales des familles, et les accompagner tout au long de l'accueil de leur enfant.

Les parents peuvent également contribuer aux différents projets de la crèche. Ils peuvent être invités à participer en amenant des objets du quotidien lors des journées sans jouet, lors des projets autour de la nature et tout ce qui rythme notre quotidien. Pour finir, ils sont aussi conviés et participent au spectacle et à la fête de fin d'année.

II.7) Hygiène, santé et sécurité

L'équipe assure la continuité des soins, entre le domicile familial et la structure.

Le soin n'est pas seulement une question d'hygiène, c'est aussi un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. Le lien établi est facteur de réassurance et de sécurité affective car c'est un temps intime et en dualité. C'est l'occasion pour l'enfant de prendre conscience de son corps.

Les changes, les lavages des mains sont effectués à chaque fois que cela est nécessaire. Le professionnel explique à l'enfant les soins prodigués et le fait participer selon ses propres capacités.

Un projet autour du brossage des dents après le repas du midi est mis en place à partir du secteur des lucioles. Dans un souci de prévention bucco-dentaire, les enfants sont accompagnés au brossage des dents le midi après leur repas. Une brosse à dent, un dentifrice, un gobelet et une trousse personnelle adaptés à l'âge des enfants vous seront demandés en début d'année.

Les petits bobos sont appréhendés sans dédramatisation ni dramatisation. Les mots posés sur la situation permettent à l'enfant d'être rassuré et entendu. Ses émotions sont reconnues et il a la possibilité de les exprimer. En cas de maux (petits ou conséquents), un protocole est mis en place pour les différentes situations possibles.

Dans le cadre légal, l'infirmière puéricultrice est habilitée à administrer avec ordonnance (préciser : nom, prénom de l'enfant, poids ; posologie, voie d'administration, durée du traitement, ainsi que date et nom complet du médecin prescripteur) les traitements de la journée. Il est à rappeler que les prises de médicaments restent exceptionnelles sur les temps d'accueil et qu'aucun médicament ne sera administré sans ordonnance complète, validée par l'infirmière puéricultrice.

Les prises du matin et du soir doivent être exclusivement administrées par les parents. La première prise du traitement doit toujours être débutée par ceux-ci au domicile.

En l'absence de l'infirmière puéricultrice, les parents sont invités à se mettre en relation avec son adjointe, éducatrice de jeunes enfants afin d'établir la conduite à tenir. Il existe deux possibilités qui seront étudiées en fonction des besoins : décaler la prise de traitement du midi ou faire intervenir un cadre de santé du centre hospitalier.

Lors de l'inscription de votre enfant, l'infirmière puéricultrice vous fait prendre connaissance du protocole de prise en charge des hyperthermies du multi accueil. Celui-ci a été établi en collaboration avec la pédiatre de la structure.

A savoir ; un antipyrétique peut être donné à l'enfant, si son hyperthermie est supérieure ou égale à 38,5°.

Pour éviter tout risque de surdosage, il est impératif de prévenir l'équipe, lors des transmissions à l'arrivée de l'enfant, de l'heure et du dosage de prise d'un antipyrétique en dehors de la structure.

De même, en cas d'urgence, il est impératif que l'équipe du multi-accueil soit prévenue de tout traitement ou prise de médicaments en dehors des heures d'accueil de l'enfant.

Dans le cas où l'état de santé de l'enfant (allergies, pathologie, convulsions fébriles, etc…) nécessite un dispositif particulier pour son accueil, un PAI est mis en place en concertation avec les parents, le médecin traitant ou spécialisé, la responsable infirmière puéricultrice et le pédiatre de l'EAJE.

En cas de maladie contagieuse, des protocoles sont aussi appliqués. Une grille des maladies à éviction a été établie par concertation entre le pédiatre de L'EAJE et l'infirmière puéricultrice. Celle-ci s'y réfère en cas de nécessité et mesures d'hygiène et de désinfection sont renforcées afin de limiter au maximum les risques de contamination.

En ce sens et pour le bien de tous les enfants, il est important que les parents signalent les symptômes ou maladie de leur enfant. En effet, cela permet dans un premier temps de pouvoir observer une évolution ou régression des symptômes pour une prise en charge médicale adaptée de l'enfant et limiter les risques de contagion dans la collectivité. Les parents sont prévenus par téléphone en cas de troubles chez leur enfant afin qu'ils puissent anticiper les rendez-vous médicaux si nécessaire.

Ensuite, les responsables du multi-accueil ont le pouvoir d'apprécier la possibilité ou l'impossibilité d'accueil de l'enfant en fonction de son état de santé, et du risque de contagion vis-à-vis des autres enfants de la structure.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont primordiales et contribuent par excellence au bien-être de l'enfant. Chacun doit se sentir impliqué et concerné.

Enfin, il est nécessaire de lire attentivement le règlement de fonctionnement afin de prendre connaissance de l'article 6 : « Vie quotidienne dans la structure (hygiène, sécurité, soins et repas) ».

Entretien des locaux

L'entretien des locaux est effectué par deux ASH tout au long de la journée. Les secteurs sont nettoyés tous les jours. Les salles de changes, et sanitaires sont désinfectés tous les jours. Les tables des repas sont désinfectées avant chaque repas et les zones de repas sont nettoyées après chaque repas.

Le linge (gants, serviettes, et draps) est nettoyé par le service de lingerie du centre hospitalier. Les draps sont changés à chaque sieste.

En cas de maladie contagieuse d'un enfant, les mesures de désinfection (pièces, sanitaires, jouets) sont renforcées.

Les produits d'entretiens sont adaptés à l'accueil de jeunes enfants et les protocoles d'hygiène et d'entretien sont pensés en lien avec une infirmière hygiéniste du centre hospitalier.

3.PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

III.1. Le projet social

a) Le territoire dans lequel se trouve la crèche

La crèche « **À Petits Pas** » est située sur la commune de **Thuir**, dans les Pyrénées-Orientales, au sein du **Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory**. Thuir est une commune du sud de la France qui compte environ **8 656 habitants**.

Le Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory est un établissement public spécialisé dans le domaine de la santé mentale. Il constitue un employeur important du territoire, avec environ **1 112 agents**, dont **529 âgés de 20 à 45 ans**. Cette population active comprend donc de nombreux professionnels susceptibles d'avoir des enfants en bas âge et de rencontrer des difficultés pour concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

La création de la crèche « À Petits Pas » répond ainsi à un besoin identifié sur le territoire : proposer une solution d'accueil adaptée aux jeunes enfants des professionnels de l'établissement, tout en tenant compte des particularités de leurs horaires et de leurs conditions de travail.

b) La population accueillie

La crèche « À Petits Pas » accueille principalement les **enfants des professionnels du Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory**, ainsi que les familles extérieures à l'établissement pouvant bénéficier des places proposées par la structure selon les modalités d'admission.

Les enfants accueillis sont âgés de **10 semaines à 4 ans**. La structure veille à accueillir chaque enfant dans le respect de son individualité, de son rythme, de ses besoins et de son histoire familiale.

La population accueillie peut être diverse : familles monoparentales, familles avec plusieurs enfants, familles ayant des horaires de travail atypiques ou encore familles rencontrant des difficultés particulières. Cette diversité nécessite une équipe disponible, bienveillante et attentive aux besoins de chaque famille.

c). Les besoins des familles

Les familles accueillies à la crèche peuvent avoir des besoins différents en fonction de leur situation personnelle et professionnelle. Le travail au sein d'un établissement hospitalier peut notamment impliquer des **horaires variables, des journées longues, des horaires décalés ou une organisation professionnelle différente des horaires de bureau traditionnels**.

La crèche « À Petits Pas » permet donc aux parents de bénéficier d'un **mode d'accueil sécurisant et adapté à leurs contraintes professionnelles**, tout en leur permettant de maintenir un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Les familles ont également besoin d'un accueil qui prenne en compte les habitudes de leur enfant, son rythme de sommeil, son alimentation, ses besoins affectifs et son développement.

L'équipe veille ainsi à instaurer une **relation de confiance avec les parents**, notamment grâce aux échanges quotidiens, à l'écoute et à la transmission d'informations concernant la journée de l'enfant.

d). L'accessibilité de la structure

L'accessibilité de la crèche constitue un élément important de son projet social. Située au sein du Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory à Thuir, elle permet aux professionnels de l'établissement de disposer d'un mode d'accueil situé directement sur leur lieu de travail.

Cette proximité facilite l'organisation quotidienne des familles et peut réduire les temps de trajet entre le domicile, le lieu de garde et le lieu de travail.

L'accessibilité concerne également l'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs particularités ou leurs besoins. La structure doit veiller à proposer un environnement adapté, sécurisé et accessible, notamment pour les enfants pouvant présenter un handicap ou des besoins spécifiques.

e) L'accueil des familles en situation de vulnérabilité

La crèche « À Petits Pas » a également un rôle important dans l'accueil et l'accompagnement des familles pouvant se trouver dans une situation de vulnérabilité.

Une famille peut être considérée comme vulnérable pour différentes raisons : **difficultés financières, séparation, monoparentalité, isolement, difficultés sociales ou familiales, handicap d'un parent ou d'un enfant, difficultés liées à la santé ou à l'emploi**, retour en formation insertion professionnelle, etc.

L'équipe adopte une posture professionnelle basée sur **l'écoute, la bienveillance, le respect et la confidentialité**. Elle cherche à éviter toute forme de jugement et à permettre aux familles de trouver au sein de la structure un espace sécurisant.

Lorsque cela est nécessaire, les professionnels peuvent également orienter les parents vers les services et professionnels compétents afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement adapté.

f) La mixité sociale

La crèche « À Petits Pas » favorise la **mixité sociale** en permettant à des familles ayant des situations, des parcours et des modes de vie différents de se rencontrer autour de l'accueil de leurs enfants.

La diversité des familles constitue une richesse pour la structure. Elle permet aux enfants de grandir dans un environnement où les différences sont présentes et considérées comme normales.

La crèche veille ainsi à ce que chaque famille soit accueillie avec la même considération, indépendamment de sa situation sociale, familiale, culturelle ou économique.

Cette mixité permet également de favoriser les échanges entre les parents et de créer progressivement un **lien social et un sentiment d'appartenance à la structure**.

g) L'inclusion

L'inclusion est une valeur essentielle du projet social de la crèche « À Petits Pas ». Elle consiste à permettre à **chaque enfant d'avoir sa place au sein de la collectivité**, quelles que soient ses capacités, ses difficultés, son développement ou ses besoins particuliers.

La crèche s'adapte autant que possible aux besoins spécifiques de chaque enfant, en collaboration avec ses parents et, lorsque cela est nécessaire, avec les professionnels qui l'accompagnent.

L'équipe veille notamment à adapter **l'organisation, les activités, l'environnement et les pratiques professionnelles** afin de permettre à chaque enfant de participer à la vie de la crèche.

L'inclusion concerne également les familles. Chaque parent doit pouvoir se sentir **écouté, respecté et reconnu**, sans discrimination. La crèche « À Petits Pas » souhaite ainsi être un lieu accueillant, ouvert et bienveillant, permettant à chaque enfant et à chaque famille de trouver sa place.

h) Modalité des relations avec les organismes extérieurs

Le fonctionnement du multi-accueil « **A Petits Pas** » s'inscrit dans un partenariat étroit avec plusieurs organismes institutionnels et professionnels.

Le **Conseil départemental des Pyrénées-Orientales**, par l'intermédiaire du **service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, est l'autorité compétente qui délivre l'autorisation de fonctionnement de l'établissement. Il assure également le suivi, le contrôle et l'accompagnement de la structure dans le respect de la réglementation applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant.

La structure travaille également en partenariat avec la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées-Orientales**, qui participe au financement de l'établissement dans le cadre de la Convention

d'Objectifs et de Gestion. La participation financière des familles est calculée conformément au barème national fixé par la CNAF.

Le multi-accueil est intégré au **Centre Hospitalier Léon Jean Grégory**, avec lequel il collabore quotidiennement pour les aspects logistiques, techniques, administratifs, médicaux et de sécurité.

Les professionnels travaillent également en lien avec les médecins traitants, les médecins spécialistes, les professionnels paramédicaux ainsi que les différents partenaires médico-sociaux afin d'assurer un accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant.

> En matière de santé publique, la structure applique les recommandations des autorités sanitaires. Les maladies à déclaration obligatoire sont signalées conformément à la réglementation auprès de **l'Agence Régionale de Santé (ARS)**. En cas d'épidémie ou de situation sanitaire particulière, le multi-accueil applique les protocoles en vigueur en lien avec la PMI, l'ARS et les autorités compétentes.

III.2 Projet de développement durable

La crèche « **À Petits Pas** » inscrit son fonctionnement dans une démarche de développement durable ayant pour objectif de **réduire son impact environnemental**, tout en sensibilisant les enfants, les professionnels et les familles aux enjeux liés à la protection de l'environnement. Cette démarche repose sur des gestes simples du quotidien, adaptés aux capacités des jeunes enfants, et s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue des pratiques de la structure.

La crèche participe notamment au projet de labélisation **Écolo-crèche**, qui permet aux professionnels de réfléchir à leurs pratiques et de mettre progressivement en place des actions plus respectueuses de l'environnement.

a) La gestion et la réduction des déchets

La crèche met en place le **tri des déchets** afin de sensibiliser les professionnels et les enfants à la nécessité de réduire et de mieux gérer les déchets produits au quotidien. Une attention particulière est également

portée à la **limitation du gaspillage**, notamment concernant le papier, les consommables et le matériel utilisé lors des activités.

Lors des activités pédagogiques, les professionnels privilégient autant que possible le **réemploi et la récupération de matériaux**. Des objets destinés à être jetés peuvent ainsi être réutilisés pour créer des supports ou des activités avec les enfants. Cette démarche permet de donner une seconde vie aux matériaux tout en développant la créativité des enfants. Une journée sans jouet est organisée une fois par trimestre.

b) Une utilisation raisonnée de l'eau

La consommation d'eau fait également l'objet d'une attention particulière. Les professionnels veillent à éviter le gaspillage et profitent des moments du quotidien pour **sensibiliser les enfants à une utilisation raisonnée de l'eau**.

Par exemple, lors du lavage des mains, les enfants sont progressivement accompagnés afin de comprendre qu'il est important de **ne pas laisser couler l'eau inutilement**. Ces apprentissages, réalisés à travers les gestes du quotidien, permettent aux enfants d'acquérir dès le plus jeune âge des habitudes respectueuses de l'environnement.

c) La maîtrise de la consommation d'énergie

La crèche veille également à limiter sa consommation énergétique. Les professionnels sont sensibilisés à des gestes simples tels que **éteindre les lumières lorsqu'une pièce n'est pas utilisée, limiter les consommations inutiles et veiller au bon fonctionnement des équipements**.

Ces gestes s'inscrivent dans une démarche collective où chacun, professionnel comme enfant, peut contribuer à réduire l'impact environnemental de la structure.

d) Le choix des produits et des achats

Une attention est portée au **choix des produits d'entretien et des consommables utilisés au sein de la crèche**. Lorsque cela est possible, la structure privilégie des produits ayant un impact environnemental limité et cherche à utiliser les consommables de manière raisonnée.

Les achats sont également réfléchis afin d'éviter les dépenses inutiles et de favoriser, lorsque cela est possible, des **produits durables, réutilisables et limitant les emballages et l'utilisation du plastique**.

La crèche privilégie notamment l'utilisation de **matériel réutilisable** plutôt que du matériel à usage unique lorsque cela est compatible avec les règles d'hygiène et de sécurité.

e) L'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire

L'alimentation constitue également un axe important de la démarche de développement durable. Les professionnels sensibilisent les enfants au respect de la nourriture et à la **limitation du gaspillage alimentaire**.

Lorsque cela est possible, la crèche favorise une alimentation intégrant des **produits de saison et des produits issus de circuits courts**, permettant de sensibiliser les enfants à l'origine des aliments et à l'importance d'une consommation plus responsable.

d) Le jardinage et la biodiversité

La présence d'espaces extérieurs au sein de la crèche constitue un véritable support pédagogique. **Chaque secteur dispose d'un jardin attenant**, permettant aux enfants d'être régulièrement en contact avec la nature.

La crèche valorise également les activités de **jardinage et le potager pédagogique**. Les enfants peuvent ainsi découvrir le cycle de vie des plantes, participer aux plantations et observer leur évolution au fil des saisons. Ces activités permettent d'aborder de manière concrète des notions telles que la biodiversité, le respect du vivant, les saisons et l'origine des aliments.

Des **promenades à la pinède sont également organisées chaque semaine**. Elles offrent aux enfants l'occasion d'observer leur environnement naturel, de découvrir différentes espèces végétales et animales et de développer progressivement une attitude respectueuse envers la nature.

e) Des déplacements plus responsables

La crèche s'inscrit également dans une réflexion autour des modes de déplacement. Afin d'encourager les mobilités douces, **le Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory attribue une prime aux professionnels venant travailler à vélo**. Cette mesure constitue une incitation à privilégier ce mode de déplacement et peut également sensibiliser les familles à l'intérêt de limiter l'utilisation de la voiture lorsque cela est possible.

Cette action participe plus largement à la réduction des déplacements motorisés et des émissions liées aux transports.

À travers ces différentes actions, « À Petits Pas » affirme sa volonté de faire du développement durable **un véritable axe du quotidien**, en conciliant les besoins des enfants, le fonctionnement de la structure et le respect de l'environnement.

3. PROJET D'EVALUATION DE LA QUALITE D'ACCUEIL

La crèche « A Petits Pas » s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité d'accueil, conformément aux recommandations nationales relatives à l'accueil du jeune enfant. Cette démarche permet à l'équipe de prendre régulièrement du recul sur ses pratiques, d'identifier les points forts de la structure et de repérer les éventuels axes d'amélioration.

L'évaluation de la qualité d'accueil concerne à la fois **l'enfant, sa famille, les pratiques professionnelles et l'organisation de la structure**. Elle repose sur une démarche collective associant l'ensemble des professionnels.

IV.1. Éléments évalués

L'évaluation porte sur différents aspects de l'accueil afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins des enfants et de leurs familles.

Sont notamment évalués :

- **La qualité de l'accueil de l'enfant** : bien-être, sécurité affective et physique, respect de son individualité et de son rythme ;
- **La qualité de l'accueil des familles** : écoute, disponibilité, respect, communication et qualité des transmissions ;
- **Les pratiques professionnelles** : posture des professionnels, accompagnement bienveillant, respect des besoins de l'enfant et cohérence des pratiques au sein de l'équipe ;
- **L'organisation de la structure** : fonctionnement des différents temps de la journée, organisation des espaces et adaptation du fonctionnement aux besoins des enfants ;
- **Les activités et projets éducatifs** : pertinence des activités proposées, participation des enfants et adaptation à leur âge et à leur développement ;
- **L'aménagement et l'environnement** : sécurité, accessibilité, qualité des espaces de vie et adaptation du matériel ;

- **L'inclusion** : capacité de la structure à accueillir chaque enfant, notamment les enfants ayant des besoins spécifiques, et à adapter les pratiques lorsque cela est nécessaire ;
- **La satisfaction des familles** et la prise en compte de leurs remarques et propositions.

L'objectif est de vérifier que les pratiques mises en œuvre correspondent réellement aux besoins des enfants et des familles accueillis.

IV.2. Outils d'évaluation et fréquence

Afin d'évaluer régulièrement la qualité d'accueil, différents outils sont utilisés par les professionnels.

L'analyse des pratiques professionnelles permet à l'équipe de prendre du recul sur les situations rencontrées et de réfléchir collectivement aux réponses apportées aux enfants et aux familles. Elle permet également de favoriser une cohérence des pratiques au sein de l'équipe.

Les réunions d'équipe constituent un temps privilégié pour faire le bilan du fonctionnement de la structure, échanger autour des situations rencontrées et évaluer les projets et actions mis en place.

L'observation des enfants est réalisée quotidiennement par les professionnels. Elle permet d'évaluer leur bien-être, leur évolution, leur participation aux activités, leurs interactions avec les autres enfants et leurs besoins éventuels.

Les retours des familles sont également pris en compte. Ils peuvent être recueillis lors des échanges quotidiens, des temps de rencontre avec les parents ou au moyen de questionnaires de satisfaction.

Le suivi des projets éducatifs permet d'évaluer régulièrement les actions mises en place, leur pertinence et leur impact sur les enfants.

Ces différents outils sont utilisés à des fréquences différentes : certaines observations sont réalisées **quotidiennement**, tandis que les évaluations plus globales sont réalisées **régulièrement au cours des réunions d'équipe et lors des bilans des projets**.

IV.3. Identification des axes d'amélioration et mise en place d'actions

Les différents éléments recueillis lors des évaluations sont analysés par l'équipe afin d'identifier les **points positifs, les difficultés rencontrées et les éventuels axes d'amélioration.**

Lorsque qu'un besoin d'amélioration est identifié, l'équipe définit collectivement une action corrective. Celle-ci peut concerner différents domaines :

- L'organisation de la structure ;
- Les pratiques professionnelles ;
- L'aménagement des espaces ;
- Le matériel mis à disposition des enfants ;
- Les activités proposées ;
- Les modalités d'accueil et d'accompagnement des familles ;
- La communication entre les professionnels et les parents.

Les actions définies sont **planifiées et suivies dans le temps**. L'équipe détermine les objectifs recherchés, les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ainsi que les professionnels concernés.

Un bilan est ensuite réalisé afin de vérifier si l'action mise en place a permis d'obtenir les résultats attendus. Si nécessaire, les pratiques sont réajustées ou de nouvelles actions sont proposées.

Cette démarche permet à la crèche « **À Petits Pas** » de ne pas considérer l'évaluation comme un contrôle, mais comme un **outil de réflexion et d'amélioration des pratiques professionnelles**. Elle contribue ainsi à maintenir une qualité d'accueil adaptée aux besoins et au bien-être des enfants et à garantir aux familles un accueil respectueux, bienveillant et sécurisant

ANNEXE :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1000 PREMIERS JOURS

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie,** car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles.** Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.